

## *Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds*

<p>L'an DEUX MILLE DIX SEPT Le 8 novembre à 20 heures 15 Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. <b>Étaient présents</b> : Mesdames E. Mallet – M. Blavette - S. Foret et Messieurs A. Dutertre - G. Hattry - H. Garnier- P. Voltz - P. Hamelin <b>Absent(e)</b>: N. Murillo <b>Secrétaire de séance</b> : M ; Blavette <b>Assistai(en)t également à la réunion</b> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 31/10/2017</p> <p><u>Date d'affichage</u> 14/11/2017</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9</p>
--	--

Mme M. Blavette est élue secrétaire de séance.

### **1- Poste d'agent du service technique**

M. le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de renouveler le contrat aidé qui se termine le 30 novembre prochain.  
M. le Maire propose au conseil municipal de prolonger sous forme d'un contrat contractuel (de droit privé) d'une durée de 6 mois, l'agent actuellement en contrat aidé, pour :

- Le remplacement de l'adjoint technique titulaire mis en retraite anticipée pour raison de santé au 1<sup>er</sup> mai 2017,
- Afin de suivre la procédure de recrutement,
- observer une continuité dans le service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise** M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée de 6 mois avec l'agent actuellement en contrat aidé

### **2- Travaux des commissions :**

M. Le Maire demande aux responsables des commissions un chiffrage des actions en 2017 et un prévisionnel pour 2018

#### **Commission travaux :**

M. Le Maire rappelle qu'une réserve Parlementaire a été sollicitée auprès de La Député Mme Karamanli pour 2018 pour les travaux de sonorisation acoustique de la salle polyvalente. Et que pour le moment, le dossier est toujours sans réponse

M. Dutertre fait un rappel des travaux en cours et à terminer. Il propose une réunion de la commission le 27 novembre prochain à 18h30.

Afin de faire un inventaire plus précis de la salle polyvalente, M. Dutertre demande une réflexion sur l'organisation des états des lieux des locations de la salle.

**Commission communication :** Mme Blavette informe que la parution du prochain Surfonds Info sera entre le 18 et le 24 décembre.

M. le Maire demande qu'un récapitulatif de l'année 2017 soit imprimé et distribué à la cérémonie des vœux 2018.

**Commission enfance scolarité :** Mme Mallet informe des discussions de la nouvelle Communauté de Communes suite à la fusion sur les différents sujets : Accueil Périscolaire, transports, cantine, RAMPE, planification des tarifs des accueil de loisirs

**Commission culture :** M. Hattry informe que le CMJ a fait part de leurs projets : parution du petit journal, organisation d'un tournoi sur l'Aire de jeux Ado au printemps.

**Commission finances :** M. Garnier propose la date du 30 novembre 2017 à 19 h pour une réunion commission finances.

### **Questions et informations diverses**

**Intercommunalité :**

M. Dutertre, délégué communautaire propose de présenter à la prochaine réunion de conseil municipal le dossier relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien pour la prise de compétence de la gestion des eaux.

M. Dutertre explique que le conseil communautaire doit se prononcer le 16 novembre prochain pour le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) en remplacement de la fiscalité additionnelle appliquée actuellement sur le territoire communautaire.

Ainsi les EPCI soumis au régime de la FPU perçoivent de plein droit, à la place des communes membres, les impositions directes locales relatives aux entreprises.

Afin de compenser la perte financière pour les communes qui ne percevront plus cette recette, des attributions de compensation seront versés par la Communauté de communes à hauteur du montant perçu par chaque commune (année de référence 2017).

L'avantage principal du FPU pour la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien serait d'assurer l'équilibre financier de l'EPCI, notamment suite à la prise de compétence Enfance et Jeunesse. Pour la majorité de communes, ce dispositif de compensation permettra de maintenir un montant de recettes identique à 2017.

M. Dutertre, délégué communautaire, demande au conseil de se prononcer. Après débat et vote à main levée (9 oui, 1 abstention), la commune de Surfonds donnera un avis favorable pour le passage en FPU

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10**  
**Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 8 novembre 2017**

<b>Nom et Prénom de l'élu(e)</b>	<b>Présent (e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Signature</b>
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
MURILLO Nathalie		X	
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		